



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ SUBSEQUENT DE TRAVAUX DE RENOVATION DES COURS D'ECOLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ILOT. LOT N°1 : VRD COUR ELEMENTAIRE DE L'EST LIBERATION SITUEE 106 RUE DIDEROT ET COUR ELEMENTAIRE DE L'EST PASSELEU SITUEE 108 RUE DIDEROT PASSE AVEC LA SOCIETE SAS JEAN LEFEBVRE IDF

**DÉCISION N° DM-22-475
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire

VU la décision n° DM-22-070 du 02 mars 2022 de signer le marché de l'accord-cadre des travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT (notifié le 25/03/2022)

VU la décision n° DM-22-249 en date du 30 juin 2022 de signer le marché subséquent n°1 à l'accord-cadre de travaux de rénovation pour les lots 1 et 2.

CONSIDÉRANT que des adaptations sont apparues nécessaire en cours d'exécution ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter ces prix nouveaux au BPU initial ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Société Jean Lefebvre Ile de France sise de 20 rue Edith Cavelle 94 400 Vitry sur Seine, l'acte modificatif n°1 au marché subséquent de travaux de rénovation des cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT. Lot n°1 : VRD Cour Elémentaire de l'Est Libération située 106 rue Diderot et Cour Elémentaire de l'Est Passeleu située 108 rue Diderot.

Le montant maximum de l'accord-cadre n'est pas modifié.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221222-lmc1H10400H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/01/2023
Date de Publication : 04/01/2023

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221222-lmc1H10400H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/01/2023
Date de Publication : 04/01/2023